

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 15 FEVRIER 2016

Décisions:

Le Conseil communal décide :

- **d'accepter l'amendement de Mme Sandra Hulaas, soit : l'autorisation de vendre 2 (deux) appartements et 4 (quatre) places de stationnement est soumise à l'inscription d'un droit de préemption en faveur de la commune au Registre foncier.**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 3'000'000.-.**
- **de l'autoriser à emprunter la somme de Fr. 1'650.000.-**
- **de l'autoriser à morceler la parcelle 1070 d'une surface de 11'006 m² en détachant de celle-ci une surface d'environ 1'000 m² pour créer une nouvelle parcelle et de l'autoriser à constituer, pour le nouveau bâtiment, une propriété par étages (PPE).**
- **de l'autoriser à vendre 2 (deux) appartement et 4 (quatre) places de stationnement, autorisation soumise à l'inscription d'un droit de préemption en faveur de la commune au Registre foncier.**

Ainsi délibéré en séance du lundi 15 février 2016

La Présidente

La Secrétaire suppléante



Anne-Sophie Hamoir

Caroline Burnat

